



Genève, le 28 mars 2018

Le Conseil d'Etat

1340-2018

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
Madame
Doris Leuthard
Conseillère fédérale
Palais fédéral nord
Kochergasse 10
3003 Berne

Concerne : Adaptations et mises à jour 2018 du plan sectoriel des transports, partie infrastructure Rail. Consultation conformément à l'art. 19 OAT

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur l'adaptation 2018 du plan sectoriel des transports, partie infrastructure rail, selon l'article 21 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT).

En préambule, notre Conseil tient à exprimer son étonnement face au manque de cohérence entre le document qui nous est soumis et la planification ferroviaire à Genève, pourtant coordonnée avec l'Office fédéral des transports (OFT).

Dans le cadre de la seconde consultation organisée en août 2015, nous vous avons rappelé la décision prise récemment avec l'OFT d'augmenter la capacité du nœud de Genève, par la construction d'une gare souterraine à Genève Cornavin dans le cadre de l'étape d'aménagement 2025, entérinée par la signature d'une convention cadre entre l'OFT, les CFF, le Canton et la Ville de Genève en décembre 2015. Aujourd'hui, les études d'avant-projet sont en cours, et une première procédure d'approbation des plans sur une partie anticipée des travaux est prévue dans le courant de cette année. Pourtant, le plan sectoriel présente encore un projet d'extension de la capacité en surface, avec une coordination considérée comme en cours. La mesure "aménagement du nœud de Genève" doit être reprise sous sa dénomination officielle "extension de capacité du nœud de Genève", sa description actualisée et placée en "coordination réglée", comme le présente le Plan directeur cantonal 2030 actuellement en force, qui n'a fait l'objet d'aucune remarque quant à son état de coordination de la part de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) lors du rapport d'examen préalable de sa mise à jour à l'été 2017.

Dans le cadre de l'étape d'aménagement 2030/35 du programme de développement stratégique, les aménagements nécessaires au développement de l'offre régionale entre Genève et La Plaine ont été étudiés et chiffrés par votre office avec le concours des CFF. Vous n'êtes pas sans savoir que le Canton de Genève considère ce projet prioritaire pour le développement de son réseau ferroviaire et demande son inscription dans l'étape 2030/35. L'importance d'améliorer la capacité de cet axe est déjà prise en compte par le plan sectoriel dans le cadre de la mesure dite de "désenchevêtrement de Châtelaine". Cependant, ni son contenu, ni sa dénomination ne correspondent au contexte actuel (projet de gare

souterraine), et aux études récemment menées. Cette mesure doit ainsi être actualisée et placée sous le statut "coordination en cours".

Enfin, la partie 4.1 du plan sectoriel doit également être mise en cohérence avec l'avancement des projets. Comme précisé préalablement, le concept d'aménagement du nœud de Genève est désormais validé, et cette condition ne doit plus être affichée comme préalable à d'autres mesures. De plus, une première étape d'allongement des quais entre Genève et La Plaine est sur le point de rentrer en phase de réalisation avec un financement via la convention de prestation CFF-OFT.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant d'avance pour la prise en compte de l'avancement des projets ferroviaires à Genève, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp